

## Contexte

- Statistique Canada réalise le Recensement de la population tous les cinq ans. Pour 2016, Statistique Canada a rétabli le questionnaire détaillé obligatoire du recensement, qui avait été remplacé en 2011 par l'Enquête nationale auprès des ménages, à participation volontaire. Par le passé, un ménage sur cinq (20 %) recevait le questionnaire détaillé. En 2016, la taille de l'échantillon du questionnaire détaillé est passée à un ménage sur quatre (25 %). Tous les autres ménages ont reçu un questionnaire abrégé.
- La date de référence utilisée pour le Recensement de 2016 était le 10 mai 2016. Les ménages ont reçu une lettre comprenant un code d'accès à 16 chiffres leur permettant de remplir le questionnaire en ligne. La possibilité d'envoyer une version papier par la poste leur était également offerte. Il était obligatoire, selon la loi, de remplir le questionnaire détaillé et le questionnaire abrégé.
- Le questionnaire abrégé consistait en 10 questions portant sur des caractéristiques démographiques de base, y compris l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les relations familiales et la langue. Le questionnaire détaillé comprenait les 10 questions, ainsi que des questions sur les caractéristiques sociales et économiques, comme le niveau de scolarité, les activités sur le marché du travail, le statut d'immigrant et l'état du logement. Aucune question sur le revenu n'a été posée. Cette information a été obtenue des dossiers d'impôt sur le revenu des particuliers et de prestations de l'Agence du revenu du Canada.
- Des chiffres préliminaires indiquent un taux de réponse élevé pour l'achèvement des questionnaires du recensement. Au total, 98,4 % des ménages canadiens et 98,3 % des ménages néo-brunswickois ont participé au Recensement de la population de 2016.
- Les résultats du Recensement de 2016 seront publiés six mois plus tôt que ceux en 2011 et la diffusion finale est prévue pour le 29 novembre 2017.
- Les résultats du recensement sont utilisés afin de créer des profils statistiques de la population et des collectivités. Ils sont essentiels à la planification de la prestation de services et de programmes relativement, entre autres, aux écoles, aux logements, aux routes, aux garderies et à la protection contre les incendies. De plus, les calculs relatifs aux principaux paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral à la province sont établis en fonction de la population. Chaque personne non comptée entraîne une perte de dollars pour la province, donc moins de financement pour les programmes essentiels.
- Grâce au rétablissement du questionnaire détaillé, la qualité des données et l'offre de renseignements communautaires devraient être améliorées. Cependant, pour certaines variables, il pourrait y avoir des défis par rapport à l'analyse des tendances et à la comparabilité historique.
- Les effectifs dénombrés sont les points de départ pour les estimations démographiques annuelles. Au cours de la prochaine année et demie, Statistique Canada effectuera des études de couverture du Recensement de 2016 afin d'estimer le nombre de personnes qui ont été omises. À l'automne 2018, les estimations démographiques actuelles seront passées en revue afin de tenir compte des effectifs dénombrés de 2016 qui ont été ajustés grâce au sous-dénombrement net. Ces estimations seront utilisées pour des transferts fédéraux importants.